

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  $\ensuremath{\mathsf{TPSGC}}$ 

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

### SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Business Management and Consulting Services Division / Division des services de gestion des affaires et de consultation

Terrasses de la Chaudière 5th Floo Terrasses de la Chaudière 5e étage 10 Wellington Street 10, rue Wellington Gatineau Québec K1A 0S5

Title - Sujet RFP - New Contract - PM Resources				
Solicitation No N° de l'invitation		Ame	Amendment No N° modif.	
47419-211699/A		003		
Client Reference No N° de réf	érence du client	Date	Date	
47419-211699		202	1-06-03	
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG			
PW-\$\$ZG-423-39527				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No.	N° VME	
423zg.47419-211699				
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2021-06-21	<b>L'invitation prer</b> Eastern Daylight Savir Heure Avancée de l'Es	ng Ti	me EDT	
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: Address Enquiries to: - Adress			Buyer Id - Id de l'acheteur	
Marcotte, Karen	1		423zg	
Telephone No N° de téléphon	e	FAX	No N° de FAX	
(613) 858-8522 ( )		( )	-	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur					
Raison sociale et auresse du fournisseur	de l'elliepteneul				
Telephone No N° de téléphone	Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to signify (type or print)	gn on behalf of Vendor/Firm				
Nom et titre de la personne autorisée à si	gner au nom du fournisseur/				
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date				



#### La modification 003 est publiée afin de:

- Répondre aux questions suivantes; et
- Modifier les pièces jointes 4.1, 4.2 et 4.3; Critère Techniques

**Question 3:** Un soumissionnaire a un contrat avec un client qui utilise les ressources du soumissionnaire pour soutenir les projets de son client. Étant donné que le soumissionnaire fournit à son client les ressources qui effectuent un travail similaire ou identique à celui demandé dans la DP, veuillez confirmer que le soumissionnaire peut utiliser ce contrat pour CT01-A, CT02 et CTC2.

Question de clarification: Nous avons un contrat avec une grande entreprise multinationale et fournissons un volume élevé de ressources. Notre client a un contrat avec un ministère du gouvernement et utilise nos ressources pour soutenir ce contrat. Nous aimerions utiliser le contrat avec ce client car nous fournissons des ressources à ce client.

**Réponse 3:** Veuillez consulter la « Remarque à l'intention des soumissionnaires » suivante qui est référencée à CTO1-A, CTO2 et CTC2 :

Remarque à l'intention des soumissionnaires: Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Ce terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou les autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou de ses sous-traitants.

Question 4: Référence Modification 002 qui a corrigé la date d'échéance.

Il s'agit d'un appel d'offres à volets multiples avec des exigences très détaillées qui nécessiteront un niveau d'effort important pour compter les jours pour les catégories de ressources et rédiger correctement les projets de référence requis. Nous nous dirigeons également vers ce qui est traditionnellement la période chargée de l'année pour les vacances.

Veuillez confirmer que la Couronne prolongera la date de clôture jusqu'au 30 juin.

**Réponse 4:** La Couronne confirme que la date de clôture demeure le <u>21 juin 2021 à 14 h, heure avancée de l'Est (HAE)</u> en raison d'un besoin opérationnel immédiat.

**Question 5:** Objet : Pièce jointe 4.1 Critères techniques, Volet de travail 1 – CT02, Volet de travail 2 – CT02, Volet de travail 3 – CT02, CT02 dans chaque volet de travail demande aux fournisseurs de fournir les informations requises en utilisant le formulaire M5, cependant, le formulaire M5 ne semble pas être inclut dans la DP. La Couronne peut-elle fournir aux vendeurs une copie du formulaire M5?

**Réponse 5:** Références aux mauvais formulaires ont été supprimés et remplacés. Voir les changements apportés ci-dessous.

Buyer ID - Id de l'acheteur 423ZG CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Aux pièces jointes 4.1, 4.2 et 4.3- Critères Techniques:

<u>Supprimer dans son intégralité afin de modifier la référence aux mauvais formulaires (les modifications sont surlignées en jaune pour faciliter la révision):</u>

# PIÈCE JOINTE 4.1 – CRITÈRES TECHNIQUES VOLET DE TRAVAIL 1 – SERVICES DE GESTION DES ACTIVITÉS PARTIE A : EXPÉRIENCE DE l'ENTREPRISE OBLIGATOIRE – LE SOUMISSIONNAIRE

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Pour obtenir une version Word de ce document, veuillez en faire la demande par courriel à Karen.marcotte @tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Nº du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTO1-A	EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE	
	Le soumissionnaire doit démontrer dans son offre qu'il a fourni des services de gestion des activités au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres, comme suit :	
	1. En utilisant un contrat de référence, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services identiques ou semblables à ceux d'un analyste des activités pour lesquels un individu occupant le poste à titre de ressource unique a un minimum de 120 jours facturables sur une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches et des produits livrables de l'énoncé des travaux (EDT) de l'analyste des activités de cette exigence aux tâches et produits livrables de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches et produits livrables donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches et produits livrables), le nombre de tâches et de produits livrables doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches et produits livrables de l'EDT pour ce besoin.	

Nº du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	Le contrat cité en référence doit :	
	a) avoir été conclu avec un client unique;	
	<ul> <li>avoir une valeur minimale de 5 000 000,00 \$ CA (modifications et taxes applicables comprises);</li> </ul>	
	c) s'être échelonné sur une période initiale minimale d'un an, ex- cluant les modifications;	
	<ul> <li>d) avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou être en cours de réalisation (à la date de publication initiale du pré- sent appel d'offres).</li> </ul>	
	<ol> <li>En utilisant le même contrat de référence du point 1 ci-dessus ou un deuxième contrat, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services identiques ou semblables à ceux d'un architecte opérationnel pour lesquels un individu occupant le poste à titre de ressource unique a un minimum de 120 jours facturables sur une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches et des produits livrables de l'EDT de l'architecte opérationnel de cette exigence aux tâches et produits livrables de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches et produits livrables donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches et produits livrables donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches et produits livrables doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des SPICT correspondent à 50 % aux tâches et produits livrables de l'EDT pour ce besoin.</li> <li>Si le soumissionnaire indique un deuxième contrat de référence, ce contrat doit répondre aux exigences des points 1. a) à d) ci-dessus.</li> <li>Remarque: Aux fins du présent critère technique obligatoire CTO1-A, ressource unique se définit comme étant une seule personne occupant le poste visé par cette catégorie de ressources.</li> <li>Remarque: Aux fins de ce CTO1-A, le terme « tâche » inclut les produits livrables indiqués dans l'EDT pour la catégorie de ressources. Par exemple: Si une catégorie de l'EDT de finit 11 tâches et 4 produits livrables, le soumissionnaire doit combiner 7 des tâches et produits livrables, le soumissionnaire doit combiner 7 des tâches et produits livrables de la catégorie de l'EDT pour satisfaire à l'exigence de mise en correspondance de 50 % (50 % de</li></ol>	

Nº du CTO		Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus asoumission)
	avec u liste de peuver référer de tâch	ontrat de référence du soumissionnaire ne comporte pas d'EDT ne liste de tâches détaillées, le soumissionnaire doit fournir une es tâches effectuées dans le cadre du contrat de référence qui nt être confirmées et validées par le client pour le contrat de nce. Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la liste nes fournie correspond à au moins 50 % des tâches et produits es de l'EDT de la catégorie de ressources.	
		e soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour haque contrat indiqué :	
	a)	le nom de l'organisme client;	
	b)	le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant);	
	c)	au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client;	
	d)	le numéro du contrat ou le numéro de référence;	
	e)	les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications;	
	f)	la valeur du contrat (sans les modifications et les taxes applicables);	
	g)	le nom complet de la ressource, le titre de la ressource et la période d'un an au cours de laquelle les 120 jours facturables pour la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence ont été accomplis;	
	h)	une déclaration claire indiquant si le contrat de référence a été obtenu par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT;	
	i)	pour les catégories similaires, la mise en correspondance des tâches et produits livrables de l'EDT du présent besoin avec les tâches et produits livrables de la catégorie de ressources figurant dans le contrat de référence.	
		nseignements énumérés ci-dessus doivent être présentés avec mission à l'aide du <mark>formulaire M1-A.</mark>	
	de réfé présen « soum	que à l'intention des soumissionnaires : Le ou les contrats rence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui te une soumission relativement à ce besoin. Par nissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre	

Nº du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Ce terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou les autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou de ses sous-traitants.	
CTO1-B	En utilisant le ou les contrats de référence du CTO1-A, le soumissionnaire doit démontrer dans son offre que le ou les contrats de référence ont un total cumulé d'au moins 2 000 jours facturables pour les catégories de ressources comprenant l'analyste des activités et l'architecte opérationnel couvrant une période qui ne dépasse pas trois ans.	
	Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :	
	a) les dates de début et de fin de la période de trois ans;	
	<ul> <li>b) le titre des catégories de ressources prévues dans le ou les contrats;</li> </ul>	
	c) les noms complets de chaque ressource fournie dans le cadre du ou des contrats;	
	d) le nombre total de jours facturables par ressource dans le cadre du  ou des contrats.	
	Les renseignements énumérés ci-dessus doivent être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire M1-B.	

Nº du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
СТО2	ENVIRONNEMENT TECHNIQUE	
	En utilisant trois *projets distincts de gestion de l'information et technologie de l'information (GI-TI), le soumissionnaire doit démontrer dans son offre qu'il a fourni des services professionnels en informatique pour un système de GI-TI au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres. Le soumissionnaire doit démontrer que chaque projet a été exécuté dans un environnement technique de 2 000 utilisateurs ou plus.	
	*Un projet s'entend d'une série de tâches devant être accomplies afin d'obtenir un résultat précis.	
	Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chaque projet indiqué :	
	a) le nom de l'organisme client;	
	b) le nom du projet et le nombre d'utilisateurs visés par le projet;	
	<ul> <li>c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client.</li> <li>Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client;</li> </ul>	
	<ul> <li>d) le numéro de contrat ou de référence sous lequel le projet a été exécuté;</li> </ul>	
	e) les dates de début et de fin pour chaque projet;	
	<ul> <li>f) une description de chaque projet qui explique comment le pro jet a servi un environnement de 2 000 utilisateurs ou plus.</li> </ul>	
	Les renseignements énumérés ci-dessus doivent être présentés avec la soumission à l'aide du <mark>formulaire M2.</mark>	
	Remarque à l'intention des soumissionnaires : Les projets définis doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Ce terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou les autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou de ses sous-traitants.	

Buyer ID - Id de l'acheteur 423ZG CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### PIÈCE JOINTE 4.1 - CRITÈRES TECHNIQUES

## VOLET DE TRAVAIL 1 – SERVICES DE GESTION DES ACTIVITÉS PARTIE B : EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE COTÉE – LE SOUMISSIONNAIRE

Nº du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTC1	Jours Facturables: Analyste Des Activités et architecte opérationnel.  En utilisant le ou les contrats auxquels le soumissionnaire a fait référence en réponse au CTO1-A et au CTO1-B:  1. Le soumissionnaire doit démontrer dans la réponse du soumissionnaire au CTO1-A que les services fournis par la ressource, qui est identique ou semblable à un analyste des activités, dépassent le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire peut utiliser un contrat supplémentaire pour démontrer qu'une seule ressource, qui est identique ou semblable à un analyste des activités dans chaque contrat, dépasse le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire doit démontrer que le deuxième contrat pour cette catégorie de ressources répond aux exigences du CTO1-A. Les renseignements relatifs au deuxième contrat doivent être présentés à l'aide du formulaire CTO1-A. Les services doivent avoir été fournis au cours des cinq dernières années à compter de la date de publication initiale du présent appel d'offres.  2. Le soumissionnaire doit démontrer dans la réponse du soumissionnaire au CTO1-A que les services fournis par la ressource, qui est identique ou semblable à un architecte opérationnel, dépassent le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire peut utiliser un contrat supplémentaire pour démontrer qu'une seule ressource, qui est identique ou semblable à un architecte opérationnel dans	10	Analyste des activités:  121 jours à 239 jours = 2 points 240 jours à 479 jours = 4 points 480 jours à 719 jours = 6 points 720 jours à 959 jours = 8 points 960 jours ou plus = 10 points  Architecte opérationnel:  121 jours à 239 jours = 2 points 240 jours à 479 jours = 4 points 480 jours à 479 jours = 6 points 480 jours à 719 jours = 6 points 720 jours à 959 jours = 8 points 960 jours ou plus = 10 points	

№ du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	chaque contrat, dépasse le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire doit démontrer que le deuxième contrat pour cette catégorie de ressources répond aux exigences du CTO1-A. Les renseignements relatifs au deuxième contrat pour cette catégorie de ressources doivent être présentés au moyen du formulaire CTO1-A. Les services doivent avoir été fournis au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres.			
	Les renseignements énumérés ci-dessus doivent être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire C1.			
	Dans les cas où une ressource a été remplacée, le soumissionnaire doit inclure les noms des ressources de remplacement, les dates de début et de fin de chaque ressource (JJ/MM/AAAA) et les jours facturables respectifs.			
	Aux fins du présent critère technique coté (CTC) 1, ressource unique se définit comme étant un seul rôle dans cette catégorie de ressources, qui peut avoir été occupé par plusieurs personnes, mais pas simultanément. Remarque à l'intention des soumissionnaires: Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Ce terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou les autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou de ses sous-traitants.			
CTC2	EXPÉRIENCE DES SOUMISSIONNAIRES EN MATIÈRE DE NOUVELLES TECHNOLOGIES ET MÉTHODES	10	Cinq (5) points pour chaque contrat de référence qui démontre une	

Nº du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<ol> <li>En utilisant un ou plusieurs contrats de référence qui ont été conclus au fil des sept dernières années ou qui sont en cours à compter de la date de publication initiale du présent appel d'offres, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a de l'expérience dans la prestation de services pour les nouvelles technologies et méthodes suivantes :         <ul> <li>a) technologies infonuagiques;</li> <li>b) services d'expérience utilisateur (UX);</li> <li>c) développement de logiciels Agile.</li> </ul> </li> <li>Chaque contrat indiqué doit :         <ul> <li>a) avoir été conclu avec un client unique;</li> <li>b) avoir une valeur initiale minimale de</li> <li>1 000 000,00 \$ CA avant les taxes applicables, excluant les modifications;</li> <li>c) s'être échelonné sur une période initiale minimale d'un an, excluant les modifications;</li> <li>d) avoir été réalisé au cours des sept dernières années ou être en cours de réalisation à la date de publication initiale du présent appel d'offres.</li> </ul> </li> <li>Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour chaque contrat indiqué :         <ul> <li>a) le nom de l'organisme client;</li> <li>b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant);</li> <li>c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client;</li> <li>d) le numéro du contrat ou le numéro de référence;</li> <li>e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications;</li> <li>f) la valeur initiale minimale (avant les taxes applicables) de la durée initiale du contrat, excluant les modifications;</li> <li>g) la nouvelle technologie ou méthode utilisée dans le cadre du contrat;</li> </ul> </li> </ol>	10	expérience dans la prestation de services pour les technologies infonuagiques, jusqu'à un maximum de dix (10) points.  Cinq (5) points pour chaque contrat de référence qui démontre une expérience dans la prestation de services pour les services d'UX, jusqu'à un maximum de dix (10) points.  Cinq (5) points pour chaque contrat de référence qui démontre une expérience dans la prestation de services pour le développement de logiciels Agile, jusqu'à un maximum de dix (10) points.	

 $\begin{array}{l} \text{Sollicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ 474179-211699/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ 47419-211699 \end{array}$ 

Amd. No. - N° de la modif. 003 File No. - N° du dossier 423ZG.47419.211699

Nº du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	h) la description des travaux entrepris, qui indique la manière dont le travail est lié à la prestation de services pour la nouvelle technologie ou méthode. Remarque à l'intention des soumissionnaires: Il ne suffit pas de déclarer simplement que le soumissionnaire a travaillé dans un environnement qui utilise la nouvelle technologie ou la nouvelle méthode pour démontrer que le soumissionnaire ou ses ressources ont fourni des services pour la nouvelle technologie ou méthode.  Les renseignements énumérés ci-dessus doivent être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire R2.  Remarque à l'intention des soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Ce terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou les autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou de ses sous-traitants.			
	Nombre maximum de points possible :		5	0
	Nombre minimum de poi	nts requis :	1	9

Buyer ID - Id de l'acheteur 423ZG CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# PIÈCE JOINTE 4.2 – CRITÈRES TECHNIQUES VOLET DE TRAVAIL 2 – SERVICES DE GESTION DE PROJET PARTIE A : EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE OBLIGATOIRE – LE SOUMISSIONNAIRE

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Pour obtenir une version Word de ce document, veuillez en faire la demande par courriel à Karen.marcotte @tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Nº du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTO1-A	EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE	
	Le soumissionnaire doit démontrer dans son offre qu'il a fourni des <b>services de gestion de projet</b> au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres, comme suit :	
	1. En utilisant un contrat de référence, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services identiques ou semblables à ceux d'un directeur de projet pour lesquels un individu occupant le poste à titre de ressource unique a un minimum de 120 jours facturables sur une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches et des produits livrables de l'EDT du directeur de projet de cette exigence aux tâches et produits livrables de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches et produits livrables donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches et produits livrables), le nombre de tâches et de produits livrables doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des SPICT correspondent à 50 % aux tâches et produits livrables de l'EDT pour ce besoin.	
	a) avoir été conclu avec un client unique;	
	<ul> <li>avoir une valeur minimale de 5 000 000,00 \$ CAD (modifications et taxes applicables comprises);</li> </ul>	
	<ul> <li>s'être échelonné sur une période initiale minimale d'un an, excluant les modifications;</li> </ul>	

Nº du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<ul> <li>d) avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou être en cours de réalisation (à la date de publication initiale du présent appel d'offres).</li> </ul>	
	2. En utilisant le même contrat de référence du point 1 ci-dessus ou un deuxième contrat, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services identiques ou semblables à ceux d'un gestionnaire de projet pour lesquels un individu occupant le poste à titre de ressource unique a un minimum de 120 jours facturables sur une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches et des produits livrables de l'EDT du gestionnaire de projet de cette exigence aux tâches et produits livrables de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches et produits livrables donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches et produits livrables), le nombre de tâches et de produits livrables doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des SPICT correspondent à 50 % aux tâches et produits livrables de l'EDT pour ce besoin. Si le soumissionnaire indique un deuxième contrat de référence, ce contrat doit répondre aux exigences des points 1. a) à d) ci-dessus.	
	<b>Remarque</b> : Aux fins du présent CTO1-A, ressource unique se définit comme étant une seule personne occupant le poste visé par cette catégorie de ressources.	
	Remarque: Aux fins de ce CTO1-A, le terme « tâche » inclut les produits livrables indiqués dans l'EDT pour la catégorie de ressources. Par exemple: Si une catégorie de l'EDT définit 11 tâches et 4 produits livrables, le soumissionnaire doit combiner 7 des tâches et produits livrables de la catégorie de l'EDT pour satisfaire à l'exigence de mise en correspondance de 50 % (50 % de 15 = 7).	
	Si le contrat de référence du soumissionnaire ne comporte pas d'EDT avec une liste de tâches détaillées, le soumissionnaire doit fournir une liste des tâches effectuées dans le cadre du contrat de référence qui peuvent être confirmées et validées par le client pour le contrat de référence. Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la liste de tâches fournie correspond à au moins	

Nº du CTO		Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	50 % c	des tâches et produits livrables de l'EDT de la catégorie de	
	103300	1003.	
		e soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour haque contrat indiqué :	
	a)	le nom de l'organisme client;	
	b)	le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant);	
	c)	au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client;	
	d)	le numéro du contrat ou le numéro de référence;	
	e)	les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications;	
	f)	la valeur du contrat (sans les modifications et les taxes applicables);	
	g)	le nom complet de la ressource, le titre de la ressource et la période d'un an au cours de laquelle les 120 jours facturables pour la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence ont été accomplis;	
	h)	une déclaration claire indiquant si le contrat de référence a été obtenu par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT;	
	i)	pour les catégories similaires, la mise en correspondance des tâches et produits livrables de l'EDT du présent besoin avec les tâches et produits livrables de la catégorie de res- sources figurant dans le contrat de référence.	
		nseignements énumérés ci-dessus doivent être présentés a soumission à l'aide du <mark>formulaire M1-A.</mark>	
	de réfé présen « soum cas d'u une off les deu	rque à l'intention des soumissionnaires: Le ou les contrats prence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui te une soumission relativement à ce besoin. Par nissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet re en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou ux. Ce terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou res sociétés affiliées du soumissionnaire ou de ses sous-	

Nº du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTO1-B	En utilisant le ou les contrats de référence du CTO1-A, le soumissionnaire doit démontrer dans son offre que le ou les contrats de référence ont un total cumulé d'au moins 2 000 jours facturables pour les catégories de ressources comprenant le directeur de projet et le gestionnaire de projet couvrant une période qui ne dépasse pas trois ans.	
	Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :	
	a) les dates de début et de fin de la période de trois ans;	
	<ul> <li>b) le titre des catégories de ressources prévues dans le ou les contrats;</li> </ul>	
	c) les noms complets de chaque ressource fournie dans le cadre du ou des contrats;	
	d) le nombre total de jours facturables par ressource dans le cadre du ou des contrats.	
	Les renseignements énumérés ci-dessus doivent être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire M1-B.	

Nº du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
СТО2	ENVIRONNEMENT TECHNIQUE	
	En utilisant trois *projets distincts de GI-TI, le soumissionnaire doit démontrer dans son offre qu'il a fourni des services professionnels en informatique pour un système de GI-TI au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres. Le soumissionnaire doit démontrer que chaque projet a été exécuté dans un environnement technique de 2 000 utilisateurs ou plus.	
	*Un projet s'entend d'une série de tâches devant être accomplies afin d'obtenir un résultat précis.	
	Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chaque projet indiqué :	
	a) le nom de l'organisme client;	
	<ul> <li>b) le nom du projet et le nombre d'utilisateurs visés par le projet;</li> </ul>	
	c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client;	
	<ul> <li>d) le numéro de contrat ou de référence sous lequel le projet a été exécuté;</li> </ul>	
	e) les dates de début et de fin pour chaque projet;	
	une description de chaque projet qui explique comment le projet a servi un environnement de 2 000 utilisateurs ou plus.	
	Les renseignements énumérés ci-dessus doivent être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire M2.	
	Remarque à l'intention des soumissionnaires : Les projets définis doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Ce terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou les autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou de ses sous-traitants.	

Buyer ID - Id de l'acheteur 423ZG CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## PIÈCE JOINTE 4.2 – CRITÈRES TECHNIQUES VOLET DE TRAVAIL 2 – SERVICES DE GESTION DE PROJET PARTIE B : EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE COTÉE – LE SOUMISSIONNAIRE

Nº du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTC1	JOURS FACTURABLES: DIRECTEUR DE PROJET ET GESTIONNAIRE DE PROJET  En utilisant le ou les contrats auxquels le soumissionnaire a fait référence en réponse au CTO1-A et au CTO1-B:  1. Le soumissionnaire doit démontrer dans la réponse du soumissionnaire au CTO1-A que les services fournis par la ressource, qui est identique ou semblable à un directeur de projet, dépassent le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire peut utiliser un contrat supplémentaire pour démontrer qu'une seule ressource, qui est identique ou semblable à un directeur de projet dans chaque contrat, dépasse le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire doit démontrer que le deuxième contrat pour cette catégorie de ressources répond aux exigences du CTO1-A. Les renseignements relatifs au deuxième contrat doivent être présentés à l'aide du formulaire CTO1-A. Les services doivent avoir été fournis au cours des cinq dernières années à compter de la date de publication initiale du présent appel d'offres.  2. Le soumissionnaire doit démontrer dans la réponse du soumissionnaire au CTO1-A que les services fournis par la ressource, qui est identique ou semblable à un gestionnaire de projet, dépassent le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire peut utiliser un con-	10	Directeur de projet :  121 jours à 239 jours = 2 points 240 jours à 479 jours = 4 points 480 jours à 719 jours = 6 points 720 jours à 959 jours = 8 points 960 jours ou plus = 10 points  Gestionnaire de projet :  121 jours à 239 jours = 2 points 240 jours à 479 jours = 4 points 480 jours à 719 jours = 6 points 50 points 61 points	
	trat supplémentaire pour démontrer qu'une seule ressource, qui est identique ou sem- blable à un gestionnaire de projet dans chaque contrat, dépasse le minimum de		959 jours = 8 points • 960 jours ou plus = 10 points	

Nº du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire doit démontrer que le deuxième contrat pour cette catégorie de ressources répond aux exigences du CTO1-A. Les renseignements relatifs au deuxième contrat pour cette catégorie de ressources doivent être présentés au moyen du formulaire CTO1-A. Les services doivent avoir été fournis au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres.  Les renseignements énumérés ci-dessus doivent être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire C1.  Dans les cas où une ressource a été remplacée, le soumissionnaire doit inclure les noms des ressources de remplacement, les dates de début et de fin de chaque ressource (JJ/MM/AAAA) et les jours facturables respectifs.  Aux fins du présent CTC1, ressource unique se définit comme étant un seul rôle dans cette catégorie de ressources, qui peut avoir été occupé par plusieurs personnes, mais pas simultanément.  Remarque à l'intention des soumissionnaires: Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Ce terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou les autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou de ses sous-traitants.			
СТС2	EXPÉRIENCE DES SOUMISSIONNAIRES EN MATIÈRE DE NOUVELLES TECHNOLOGIES ET MÉTHODES	10	Cinq (5) points pour chaque contrat de	

Nº du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<ol> <li>En utilisant un ou plusieurs contrats de référence qui ont été conclus au fil des sept dernières années ou qui sont en cours à compter de la date de publication initiale du présent appel d'offres, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a de l'expérience dans la prestation de services pour les nouvelles technologies et méthodes suivantes :         <ul> <li>a) technologies infonuagiques;</li> <li>b) services d'UX;</li> <li>c) développement de logiciels Agile.</li> </ul> </li> <li>Chaque contrat indiqué doit :         <ul> <li>a) avoir été conclu avec un client unique;</li> <li>b) avoir une valeur initiale minimale de 1 000 000,00 \$ CA avant les taxes applicables, excluant les modifications;</li> <li>c) s'être échelonné sur une période initiale minimale d'un an, excluant les modifications;</li> <li>d) avoir été réalisé au cours des sept dernières années ou être en cours de réalisation à la date de publication initiale du présent appel d'offres.</li> </ul> </li> <li>2. Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour chaque contrat indiqué :         <ul> <li>a) le nom de l'organisme client;</li> <li>b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant);</li> <li>c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client;</li> <li>d) le numéro du contrat ou le numéro de référence;</li> <li>e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications;</li> <li>f) la valeur initiale minimale (avant les taxes applicables) de la durée initiale du contrat, excluant les modifications;</li> <li>g) la nouvelle technologie ou méthode utilisée dans le cadre du contrat;</li> </ul> </li> </ol>	10	référence qui démontre une expérience dans la prestation de services pour les technologies infonuagiques, jusqu'à un maximum de dix (10) points.  Cinq (5) points pour chaque contrat de référence qui démontre une expérience dans la prestation de services pour les services d'UX, jusqu'à un maximum de dix (10) points.  Cinq (5) points pour chaque contrat de référence qui démontre une expérience dans la prestation de services pour le développement de logiciels Agile, jusqu'à un maximum de dix (10) points.	

 $\begin{array}{l} \text{Sollicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ 474179-211699/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ 47419-211699 \end{array}$ 

Amd. No. - N° de la modif. 003 File No. - N° du dossier 423ZG.47419.211699

Nº du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	h) la description des travaux entrepris, qui indique la manière dont le travail est lié à la prestation de services pour la nouvelle technologie ou méthode. Remarque à l'intention des soumissionnaires : ll ne suffit pas de déclarer simplement que le soumissionnaire a travaillé dans un environnement qui utilise la nouvelle technologie ou la nouvelle méthode pour démontrer que le soumissionnaire ou ses ressources ont fourni des services pour la nouvelle technologie ou méthode.  Les renseignements énumérés ci-dessus doivent être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire R2.  Remarque à l'intention des soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Ce terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou les autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou de ses sous-traitants.			
	Nombre maximum de points possible :		5	0
	Nombre minimum de points requis :		1	9

Buyer ID - Id de l'acheteur 423ZG CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# PIÈCE JOINTE 4.3 – CRITÈRES TECHNIQUES VOLET DE TRAVAIL 3 – SERVICES DE CYBERPROTECTION PARTIE A : EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE OBLIGATOIRE – LE SOUMISSIONNAIRE

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Pour obtenir une version Word de ce document, veuillez en faire la demande par courriel à Karen.marcotte @tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Nº du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTO1-A	EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE	
	Le soumissionnaire doit démontrer dans son offre qu'il a fourni des services de cyberprotection au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres, comme suit :  1. En utilisant un contrat de référence, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services identiques ou semblables à ceux d'un spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée pour lesquels un individu occupant le poste à titre de ressource unique a un minimum de 120 jours facturables sur une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches et des produits livrables de l'EDT du spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée de cette exigence aux tâches et produits livrables de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence.  Dans le cas où 50 % des tâches et produits livrables donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches et produits livrables doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des SPICT correspondent à 50 % aux tâches et produits livrables de l'EDT pour ce besoin.  Le contrat cité en référence doit :  a) avoir été conclu avec un client unique;  b) avoir une valeur minimale de 2 000 000,00 \$ CA (modifications et taxes applicables comprises);  c) s'être échelonné sur une période initiale minimale d'un an,	
	excluant les modifications;	

Nº du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<ul> <li>d) avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou être en cours de réalisation (à la date de publication initiale du présent appel d'offres).</li> </ul>	
	<b>Remarque :</b> Aux fins du présent CTO1-A, ressource unique se définit comme étant une seule personne occupant le poste visé par cette catégorie de ressources.	
	Remarque: Aux fins de ce CTO1-A, le terme « tâche » inclut les produits livrables indiqués dans l'EDT pour la catégorie de ressources. Par exemple: Si une catégorie de l'EDT définit 11 tâches et 4 produits livrables, le soumissionnaire doit combiner 7 des tâches et produits livrables de la catégorie de l'EDT pour satisfaire à l'exigence de mise en correspondance de 50 % (50 % de 15 = 7).	
	Si le contrat de référence du soumissionnaire ne comporte pas d'EDT avec une liste de tâches détaillées, le soumissionnaire doit fournir une liste des tâches effectuées dans le cadre du contrat de référence qui peuvent être confirmées et validées par le client pour contrat de référence. Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la liste de tâches fournie correspond à au moins 50 % des tâches et produits livrables de l'EDT de la catégorie de ressources.	ie
	Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour chaque contrat indiqué :	
	a) le nom de l'organisme client;	
	<ul> <li>b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant);</li> </ul>	
	<ul> <li>c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client.</li> <li>Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client;</li> </ul>	
	d) le numéro du contrat ou le numéro de référence;	
	e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications;	
	<ul> <li>f) la valeur du contrat (sans les modifications et les taxes applicables);</li> </ul>	i-
	<li>g) le nom complet de la ressource, le titre de la ressource et la période d'un an au cours de laquelle les 120 jours facturable pour la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence ont été accomplis;</li>	

Nº du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<ul> <li>h) une déclaration claire indiquant si le contrat de référence a été obtenu par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT;</li> </ul>	
	<ul> <li>i) pour les catégories similaires, la mise en correspondance des tâches et produits livrables de l'EDT du présent besoin avec les tâches et produits livrables de la catégorie de res- sources figurant dans le contrat de référence.</li> </ul>	
	Les renseignements énumérés ci-dessus doivent être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire M1-A.	
	Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Ce terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou les	
CTO1-B	autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou de ses sous-traitants.  En utilisant le ou les contrats de référence du CTO1-A, le soumissionnaire doit démontrer dans son offre que le ou les contrats de référence ont un total cumulé d'au moins 2 000 jours facturables pour la catégorie de ressources comprenant le spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée couvrant une période qui ne dépasse pas trois ans.	
	Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :	
	<ul> <li>a) les dates de début et de fin de la période de trois ans;</li> <li>b) le titre des catégories de ressources prévues dans le ou les contrats;</li> </ul>	
	<ul> <li>c) les noms complets de chaque ressource fournie dans le cadre du ou des contrats;</li> </ul>	
	<ul> <li>d) le nombre total de jours facturables par ressource dans le cadre du ou des contrats.</li> </ul>	
	Les renseignements énumérés ci-dessus doivent être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire M1-B.	

Nº du CTO		Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTO2	ENVIR	ONNEMENT TECHNIQUE	
	démon profess des cin appel d	sant trois *projets distincts de GI-TI, le soumissionnaire doit trer dans sa soumission qu'il a fourni des services sionnels en informatique pour un système de GI-TI au cours q dernières années à la date de publication initiale du présent d'offres. Le soumissionnaire doit démontrer que chaque projet xécuté dans un environnement technique de 2 000 utilisateurs s.	
		ojet s'entend d'une série de tâches devant être accomplies afin nir un résultat précis.	
		missionnaire doit fournir les renseignements suivants pour e projet indiqué :	
	a)	le nom de l'organisme client;	
	b)	le nom du projet et le nombre d'utilisateurs visés par le projet;	
	c)	au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client;	
	d)	le numéro de contrat ou de référence sous lequel le projet a été exécuté;	
	e)	les dates de début et de fin pour chaque projet;	
	f)	une description de chaque projet qui explique comment le projet a servi un environnement de 2 000 utilisateurs ou plus.	
		nseignements énumérés ci-dessus doivent être présentés a soumission à l'aide du <mark>formulaire M2.</mark>	
	doivent soumis entend person contrat pas la	que à l'intention des soumissionnaires: Les projets définis t avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une sion relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les nes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un de biens ou de services, ou les deux. Ce terme ne comprend société mère, les filiales ou les autres sociétés affiliées du sionnaire ou de ses sous-traitants.	

Buyer ID - Id de l'acheteur 423ZG CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## PIÈCE JOINTE 4.3 – CRITÈRES TECHNIQUES VOLET DE TRAVAIL 3 – SERVICES DE CYBERPROTECTION PARTIE B : EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE COTÉE – LE SOUMISSIONNAIRE

Nº du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTC1	JOURS FACTURABLES: SPÉCIALISTE DES ÉVALUATIONS DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE  En utilisant le ou les contrats auxquels le soumissionnaire a fait référence en réponse au CTO1-A et au CTO1-B:  1. Le soumissionnaire doit démontrer dans la réponse du soumissionnaire au CTO1-A que les services fournis par la ressource, qui est identique ou semblable à un spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée, dépassent le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire peut utiliser un contrat supplémentaire pour démontrer qu'une seule ressource, qui est identique ou semblable à un spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée dans chaque contrat, dépasse le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire doit démontrer que le deuxième contrat pour cette catégorie de ressources répond aux exigences du CTO1-A. Les renseignements relatifs au deuxième contrat doivent être présentés à l'aide du formulaire CTO1-A. Les services doivent avoir été fournis au cours des cinq dernières années à compter de la date de publication initiale du présent appel d'offres.  Dans les cas où une ressource a été remplacée, le soumissionnaire doit inclure les noms des ressources de remplacement, les dates de début et de fin de chaque ressource (JJ/MM/AAAA) et les jours facturables respectifs. Aux fins du présent CTC1, ressource unique se définit comme étant un seul rôle dans cette catégorie de ressources, qui peut avoir été	10	Analyste de la sécurité des réseaux :  121 jours à 220 jours = 2 points 221 jours à 320 jours = 4 points 321 jours à 420 jours = 6 points 421 jours à 520 jours = 8 points 521 jours ou plus = 10 points	

Nº du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	occupé par plusieurs personnes, mais pas simultanément.  Remarque à l'intention des soumissionnaires: Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Ce terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou les autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou de ses sous-traitants.			
CTC2	EXPÉRIENCE DES SOUMISSIONNAIRES EN MATIÈRE DE NOUVELLES TECHNOLOGIES ET MÉTHODES  1. En utilisant un ou plusieurs contrats de référence qui ont été conclus au fil des sept dernières années ou qui sont en cours à compter de la date de publication initiale du présent appel d'offres, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a de l'expérience dans la prestation de services pour les nouvelles technologies et méthodes suivantes :  a) technologies infonuagiques; b) services d'UX;	10	Cinq (5) points pour chaque contrat de référence qui démontre une expérience dans la prestation de services pour les technologies infonuagiques, jusqu'à un maximum de dix (10) points.	
	c) développement de logiciels Agile.  Chaque contrat indiqué doit :  a) avoir été conclu avec un client unique; b) avoir une valeur initiale minimale de 1 000 000,00 \$ CA avant les taxes applicables, excluant les modifications; c) s'être échelonné sur une période initiale minimale d'un an, excluant les modifications; d) avoir été réalisé au cours des sept dernières années ou être en cours de réalisation à la date de publication initiale du présent appel d'offres.	10	Cinq (5) points pour chaque contrat de référence qui démontre une expérience dans la prestation de services pour les services d'UX, jusqu'à un maximum de dix (10) points.	

Nº du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	2. Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour chaque contrat indiqué:  a) le nom de l'organisme client; b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant); c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client; d) le numéro du contrat ou le numéro de référence; e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications; f) la valeur initiale minimale (avant les taxes applicables) de la durée initiale du contrat, excluant les modifications; g) la nouvelle technologie ou méthode utilisée dans le cadre du contrat; h) la description des travaux entrepris, qui indique la manière dont le travail est lié à la prestation de services pour la nouvelle technologie ou méthode. Remarque à l'intention des soumissionnaires: Il ne suffit pas de déclarer simplement que le soumissionnaire a travaillé dans un environnement qui utilise la nouvelle technologie ou la nouvelle méthode pour démontrer que le soumissionnaire ou ses ressources ont fourni des services pour la nouvelle technologie ou méthode.  Les renseignements énumérés ci-dessus doivent être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire R2.  Remarque à l'intention des soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Ce terme		Cinq (5) points pour chaque contrat de référence qui démontre une expérience dans la prestation de services pour le développement de logiciels Agile, jusqu'à un maximum de dix (10) points.	

 $\begin{array}{l} \text{Sollicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ 474179-211699/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ 47419-211699 \end{array}$ 

Amd. No. - N° de la modif. 003 File No. - N° du dossier 423ZG.47419.211699

Nº du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	ne comprend pas la société mère, les filiales ou les autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou de ses sous-traitants.			
Nombre maximum de points possible		s possible :	40	
Nombre minimum de points requis :		17		

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés				
************************************	*			